

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 2026-003

Objet : Accréditation hors vague contractuelle du DEUST de Préparateur en Pharmacie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du Conseil académique du 29 janvier 2026 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu les exposés de MM. Ali DOUAI, Vice-président Formation et Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation ;

Approuve le dossier de demande d'accréditation du DEUST de Préparateur en Pharmacie, comme annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 38

Quorum : 19

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 3 février 20026

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2026-003**
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

**Instructions concernant les demandes d'accréditation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, licence professionnelle « bachelor
universitaire de technologie » (LP BUT) et master¹**

En dehors de sa campagne d'évaluation, un établissement peut demander à être accrédité pour délivrer un diplôme national (DEUST, licence, licence professionnelle, LP-BUT ou master). Pour ce faire, il adressera au département Qualité et reconnaissance des diplômes les informations suivantes dans un même fichier :

1. Note Stratégique (*co-signée en cas de co-accréditation*) comportant les éléments suivants :
 - Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, le COMP, évolution du secteur, de la profession, des métiers en tension ou d'avenir, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - Modèle économique attaché à cette création vis-à-vis du contexte global (quelles transformations, fermetures etc. sont envisagées dans l'ensemble de l'offre de formation et à quelle échéance ?)
 - Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - Objectifs en matière de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus)
2. Description de la formation
3. Présentation de l'équipe pédagogique
4. Partenariats

 Cas particulier des déclarations d'ouverture ou de fermeture hors vague d'un parcours dans une spécialité de LP BUT existante. Dans cette situation il est seulement nécessaire de transmettre l'annexe de ce formulaire.

Attention, en raison notamment de l'inscription dans Parcoursup et Monmaster, les demandes de création doivent être déposées au plus tard, pour le **30 septembre** de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 30 septembre 2025 pour la rentrée 2026) sur le système d'information FRESQ : <https://fresq.enseignementsup.gouv.fr/>

Pour toute question sur la procédure n'hésitez pas à contacter l'adresse suivante : accréditation-dgesip@enseignementsup.gouv.fr

Il appartient aux établissements de prévoir, pour les opérations envisagées, les garanties nécessaires à la soutenabilité du projet et de les préciser dans leur demande.

¹ S'il s'agit d'une création de nouvelle mention ou spécialité de diplôme national, un autre document et un projet de fiche RNCP seront demandés.

Etablissement : Université Côte d'Azur

IUT : *Si demande de création de spécialité de LP-BUT*

UAI : 0060931E

Intitulé de la mention / Spécialité : DEUST Préparateur en pharmacie

() Restructuration () Création :

Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) : STS

1. Note stratégique (2 pages maximum)

A. Justification du projet

La présente demande d'agrément ne correspond ni à la création d'une nouvelle formation ni à une extension de l'offre existante, mais à un **rattachement institutionnel cohérent et naturel** d'une formation déjà pleinement opérationnelle sur le territoire niçois.

Le **DEUST de Préparateur en Pharmacie** est dispensé de longue date à Nice par le Campus des Métiers (CFA de Nice), jusqu'à présent rattaché pédagogiquement à la Faculté de Pharmacie d'Aix-Marseille Université. Cette formation bénéficie ainsi d'une **structuration éprouvée**, tant sur le plan pédagogique qu'administratif, avec des flux d'étudiants stabilisés, des équipes formées et un ancrage territorial solide.

La **création du Département de Pharmacie d'Université Côte d'Azur**, effective en mai 2025 avec une ouverture pédagogique en septembre 2025, constitue un **changement institutionnel majeur** qui justifie pleinement le rattachement local de cette formation universitaire courte. Ce rattachement est envisagé selon un calendrier progressif et sécurisé :

- rattachement du **DEUST 1 en septembre 2026** ;
- rattachement du **DEUST 2 en septembre 2027**.

Cette démarche est menée dans un **climat de concertation et d'accord formel** entre les trois parties concernées : le centre de formation (CFA de Nice), la Faculté de Pharmacie d'Aix-Marseille Université et le Département de Pharmacie d'Université Côte d'Azur. Elle s'inscrit dans une logique de **coopération territoriale régionale** et non de concurrence inter-universitaire.

Sur le plan scientifique et professionnel, l'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie répond aux **évolutions profondes du métier** observées depuis plus de vingt ans : élargissement des missions en officine, complexification des activités en pharmacie à usage intérieur, exigences accrues en matière de qualité, de sécurité et de coordination des parcours de soins.

Le cadre universitaire du DEUST permet :

- l'inscription pleine et entière dans le système LMD ;
- la sécurisation des parcours professionnels et des évolutions de carrière ;
- la facilitation des poursuites d'études (licences professionnelles, accès aux études de santé, masters) ;
- une meilleure mobilité nationale et européenne des diplômés.

Le rattachement au Département de Pharmacie de Nice permet ainsi d'ancrer cette formation dans un **environnement académique de proximité**, au plus près des réalités professionnelles du territoire.

B. Modèle économique et impact sur l'offre de formation

Le rattachement du DEUST de Préparateur en Pharmacie au Département de Pharmacie de l'Université Côte d'Azur **n'induit aucune modification structurelle du modèle économique existant**.

La formation :

- dispose de ses infrastructures pédagogiques, administratives et son modèle économique ;
- s'appuie sur des effectifs stabilisés ;
- ne génère ni ouverture supplémentaire, ni fermeture, ni redéploiement d'autres formations.

Il s'agit exclusivement d'un **changement de tutelle universitaire**, sans impact négatif sur l'équilibre financier du site ni sur l'offre régionale de formation. Aucune transformation ou fermeture de formation n'est envisagée à court ou moyen terme.

C. Positionnement dans l'offre de formation locale, régionale et nationale

Le DEUST Préparateur en Pharmacie s'intègre pleinement dans l'**offre pédagogique globale** portée par le nouveau Département de Pharmacie de l'Université Côte d'Azur.

Cette formation :

- était **explicitement intégrée** dans le dossier d'agrément initial du Département de Pharmacie ;
- constitue une **brique essentielle** de la continuité des formations pharmaceutiques, de la formation initiale à la formation continue.

À l'échelle du site niçois, le rattachement renforce la **cohérence académique** entre :

- la formation des pharmaciens ;
- la formation universitaire des préparateurs en pharmacie ;
- les futurs développements en formation continue et en diplômes universitaires.

À l'échelle régionale et nationale, cette demande ne crée **aucun déséquilibre de l'offre**, mais contribue à une meilleure lisibilité territoriale, en alignant le lieu de formation, le bassin de recrutement et la tutelle universitaire.

D. Relations avec le milieu socioprofessionnel et partenaires

Le Département de Pharmacie de Nice bénéficie d'un **réseau professionnel structuré**, constitué lors de sa création, couvrant l'ensemble des champs d'exercice pharmaceutique :

- **Pharmacie d'officine** : URPS PACA, syndicats professionnels, associations de maîtres de stage ;
- **Pharmacie hospitalière** : Groupement Hospitalier de Territoire des Alpes-Maritimes (incluant le CHU de Nice, les CH de Cannes, Antibes, Grasse, Menton et les hôpitaux de proximité) ;
- **Secteur industriel** : 15 sociétés partenaires ;
- **Acteurs économiques** : Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le rattachement du CFA de Nice au Département de Pharmacie d'Université Côte d'Azur permettra aux étudiants du DEUST de bénéficier directement de ce **maillage professionnel dense**, favorisant :

- l'insertion professionnelle ;
- la diversification des parcours ;

- l'évolution de carrière vers des fonctions spécialisées ou des poursuites d'études.

E. Objectifs de flux et bassins de recrutement

Le rattachement institutionnel ne modifie ni les **bassins de recrutement**, ni les **volumes de formation**.

Le recrutement continuera de concerner principalement :

- les Alpes-Maritimes ;
- le Var Est ;
- partiellement les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

Les flux attendus resteront **stables**, avec environ :

- **240 étudiants en DEUST 1 ;**
- **240 étudiants en DEUST 2** par promotion.

Conclusion

Cette demande d'agrément s'inscrit dans une **logique de continuité, de sécurisation et de cohérence territoriale**. Elle ne vise ni à créer une nouvelle formation, ni à modifier l'équilibre régional existant, mais à **aligner institutionnellement une formation universitaire déjà opérationnelle avec le nouvel établissement de référence du territoire**.

Le rattachement du DEUST de Préparateur en Pharmacie de Nice au Département de Pharmacie d'Université Côte d'Azur constitue ainsi une **évolution légitime, naturelle et pleinement sécurisée**.

2. Description de la formation	
Intitulés des parcours de formation :	Préparateur/Technicien en pharmacie
Organisation de la formation :	L'organisation et la répartition des compétences ne sont pas modifiées par rapport à la situation actuelle. La formation est constituée de 6 blocs de compétences dont 4 blocs de compétences spécifiques et 2 blocs de compétences transversales <u>Blocs de compétences spécifiques</u> BLOC 1 : Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge Analyser la conformité réglementaire d'une prescription Valider la recevabilité des demandes Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires Contrôler l'identité des médicaments, produits,

	dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement Donner des informations, des explications et des recommandations au public Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène BLOC 2 : Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social Participer à la formation technique Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique - Rendre compte des opérations effectuées BLOC 3 : Agir en matière de prévention Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies Donner des informations, des explications et des recommandations au public - Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines BLOC 4 : Gestion des flux des produits pharmaceutiques Analyser un inventaire pour évaluer les besoins Contrôler l'identité et la qualité des matières premières Contrôler la qualité du produit préparé Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organes payeurs Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat,
--	---

	prix de vente et facture Décontaminer, désinfecter et stériliser Préparer et passer une commande Réceptionner et contrôler les livraisons Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines <u>Bloc de compétences transversales</u> BLOC 5 : Se situer en tant que professionnel de santé Développer un raisonnement de professionnel de santé Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé. Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé Traiter l'information médicale et scientifique Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé. Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social BLOC 6 : Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité d'un projet. Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Modalités d'enseignement :	La formation est proposée en formation initiale et continue dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation. La formation articule et intègre des enseignements théoriques (CM), pratiques (TO/TP), des mises en situation professionnelle, l'apprentissage de méthodes et d'outils, notamment numériques, des périodes de formation en milieu professionnel, notamment des stages et des projets tuteurés individuels ou collectifs. La pédagogie fait ainsi une large place à l'autonomie de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre et démontrer les connaissances et les compétences acquises.

	Les enseignements seront assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des professionnels en exercice (pharmaciens et/ou préparateurs en pharmacie).
Volume horaire de la formation :	Les volumes horaires et répartitions ne sont pas modifiés par rapport à la situation actuelle. Le plan de formation du diplôme permettra l'attribution de 120 ETCS. 1 ECTS= 10h d'enseignements théoriques ou 35h de stage. Chaque année de formation est organisée en semestres et est constituée : d'une formation théorique (CM) et pratique (TD) de 40 ECTS soit 400h/an d'une formation pratique et professionnelle comptant pour 1/3 des ECTS soit 20 ECTS/an • incluant des projets tuteurés, travaux personnels, mémoires et présentations orales (8 ECTS) • incluant la réalisation des stages en entreprises (12 semaines/an soit 12 ECTS) avec des objectifs pédagogiques définis et l'évaluation de l'acquisition de compétences. Ces stages sont réalisés pendant la période en entreprise dans le cadre de la formation en alternance. Volume horaire assuré par des universitaires (à terme PU-PH, PAS, MCU-PH, AHU, MAST): DEUST 1 : 10% des cours théoriques, 100% dans la gestion pédagogique des stages et des projets tutorés DEUST 2 : 15% des cours théoriques, 100% dans la gestion pédagogique des stages et des projets tutorés. Volume horaire assuré par des professionnels en activité : environ 50 %
Lieux de la formation : Moyens techniques et locaux :	La demande porte uniquement sur le CFA des Alpes Maritimes basé à Nice avec une annexe à Cannes. (Centre de Formation des Apprentis en Pharmacie • CFA des Préparateurs en Pharmacie des Alpes Maritimes (Institut de formation Pharmacie Santé Cote d'azur) • Directrice: Mme MEREYDE Anne • Site: Nice) Les enseignements auront lieu en grande majorité en centre de formation des apprentis, en proximité des lieux d'apprentissage sur le territoire niçois pour favoriser le lien entre la formation et le milieu professionnel. Les enseignements universitaires, pourront être organisés en CFA ou à distance et reposer sur les technologies numériques lorsque la situation s'y prête, en raison de l'éloignement géographique de l'établissement partenaire (CFA) et de la répartition géographique des lieux d'apprentissage sur le territoire niçois.
Liens avec la recherche :	Les projets de recherche éventuels futurs seront rattachés au Département de Pharmacie d'Université Côte d'Azur.

Liens avec le monde socio-économique :	Le rattachement du CFA de Nice au Département de Pharmacie d'Université Côte d'Azur permettra aux étudiants du DEUST de bénéficier directement du maillage professionnel dense élaboré par le Département de Pharmacie : • Pharmacie d'officine : URPS PACA, syndicats professionnels, associations de maîtres de stage ; • Pharmacie hospitalière : Groupement Hospitalier de Territoire des Alpes-Maritimes (incluant le CHU de Nice, les CH de Cannes, Antibes, Grasse, Menton et les hôpitaux de proximité) ; • Secteur industriel : 15 sociétés partenaires ; • Acteurs économiques : Chambre de Commerce et d'Industrie
Capacité en 1^{ère} année et prévision sur l'ensemble du diplôme (y compris pour les éventuels parcours) :	Concernant les capacités, elles correspondent aux capacités actuelles qui sont stabilisées : 2026-2027 : DEUST 1 : 240 2027-2028. DEUST 1 : 240 ; DEUST 2 : 240 Années suivantes : 240 par promotion environ
Origine des publics :	Les modalités d'accès et type de sélection ne sont pas modifiés par rapport à la situation actuelle. <u>Accès DEUST 1</u> * Sélection via Parcours Sup : Bacheliers (bacs généraux et technologiques ST2S - Sciences et Technologies de la Santé et du Social) Bacheliers issus de bacs technologiques autres que ST2S Bacheliers issus de bacs professionnels avec accompagnement pédagogique adapté au cours de l'année. Les apprenants sont sélectionnés via la plateforme Parcoursup. Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants du CFA et d'Université Côte d'Azur, et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie. Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci. • Sélection hors Parcoursup : Etudiants de la filière Santé avec 1^{ère} année d'accès aux études de santé validée, avec dispense potentielle des enseignements validés après avis de la commission pédagogique Autres formations post-bac.

	Les titulaires de tout autre diplôme considéré comme équivalent selon la réglementation en vigueur. Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants du CFA et de l'Université Côte d'Azur et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie. Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci. <u>Accès DEUST2</u> DFGSP2 (dossier) après avis de la commission pédagogique DFGSP3 entrée directe. Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique incluant des représentants du CFA et d'Université Côte d'Azur et présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie. Accès à la formation si contrat d'apprentissage associé à celle-ci. L'inscription au diplôme de DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie est ouverte aux titulaires du Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie. Une équivalence est accordée pour les blocs de compétences 1 à 4. Les blocs de compétences 5 et 6 sont ouverts à la VAE. La formation relève de la formation professionnelle prévoyant ainsi toutes ses modalités dont les contrats de professionnalisation.
--	--

3. Présentation de l'équipe pédagogique	
Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation	La commission pédagogique du DEUST est composée comme suit : - Le Doyen du Département de Pharmacie ou son représentant, - L'enseignant-chercheur responsable du diplôme, - Le(s) responsable(s) pédagogique(s) de la formation pour chaque partie, dans la limite de trois par partie, - Le(s) enseignant(s) de la formation pour chaque partie, dans la limite de deux par partie. - Un représentant des alternants par année d'études du CFA Les principaux enseignants-chercheurs et enseignants d'Université Côte d'Azur participant à la formation sont Pr Rémy COLLOMP (PAST), Dr Florence AUBERON (future MAST) ainsi que enseignants ponctuels par thématiques en fonction de leur expertise.
Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation	Volume horaire assuré par des professionnels en activité : environ 50 %

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien	Les équipes d'ingénierie pédagogique d'Université Côte d'Azur pourront être sollicitées en fonction des besoins.
Composition envisagée pour le Conseil de perfectionnement	Le Conseil de Perfectionnement est constitué de 9 membres : - 2 responsables de la formation (Pr Emmanuel CHAMOREY, PU-PH Pharmacie, Pr Rémy COLLOMP, PAST Pharmacie) - 1 enseignant du centre de formation des apprentis - 1 directeur du CFA proposant la certification - 3 professionnels : 1 pharmacien officinal, 1 pharmacien hospitalier, 1 préparateur en pharmacie - 2 étudiants : 1 de chaque promotion en cours (DEUST 1, DEUST 2) Le/a président-e de ce conseil est désigné, parmi les membres extérieurs à Université Côte d'Azur par les membres du conseil présents lors de la réunion annuelle. La convocation à la réunion annuelle est envoyée par la responsable du DEUST, accompagnée de l'ordre du jour détaillé de la réunion. Le compte rendu de la réunion sera soumis à l'approbation des membres du conseil, puis communiqué au doyen et vice doyen du Département de Pharmacie de Nice et à l'ensemble de l'équipe pédagogique du DEUST.

4. Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement supérieur public

Pas de partenariat formalisé. Cependant des collaborations seront mises en place entre le Département de Pharmacie Université Côte d'Azur et la Faculté de Pharmacie Université Aix Marseille.

Internationalisation des formations

Non concerné actuellement

Conventionnement avec une institution privée française

Non concerné

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

Si ouverture de spécialité de LP-BUT :

- CONSEIL DE L'IUT (avis et date) :

UNIVERSITE/ETABLISSEMENT : Université Côte d'Azur

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (avis et date) :

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (avis et date) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (date et signature) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE(S) L'ETABLISSEMENT(S) CO-ACCRÉDITÉS (le cas échéant, signature) :

**ANNEXE - DECLARATION D'OUVERTURE OU DE FERMETURE HORS VAGUE D'UN PARCOURS DANS UNE
SPECIALITE DE LP BUT EXISTANTE**

Établissement :

IUT de rattachement :

Code UAI de l'IUT :

Adresse :

Spécialité de LP BUT concernée par la demande (*intitulé de la formation*) :

Code formation sur Parcoursup de la LP BUT

(uniquement pour les spécialités comportant des parcours type 1 ou 2)² :

Année d'ouverture de la LP BUT :

Parcours existant(s) :

Demande d'ouverture du parcours (*intitulé du parcours*) :

Demande de fermeture du parcours (*intitulé du parcours et code de la formation sur parcoursup*) :

Adresse du site d'implantation du parcours (*si différent du site de la spécialité*) :

Nombre de groupes :

Formation initiale ou en alternance :

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

1 – IUT DE ...

- CONSEIL DE L'IUT (**avis et date**) :

2 – UNIVERSITE DE ...

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE ou INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ (**avis et date**) :
- PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ (**date et signature**)

² Les parcours « type 3 » feront l'objet d'une création d'une nouvelle formation sur Parcoursup